

NOUVEAU CODE DU TRAVAIL

Les assurances de Zemali

Afin de répondre aux droits des travailleurs, toutes catégories confondues, et aux exigences dictées par les nouvelles données socio-économiques du monde du travail, le département de Mourad Zemali opte pour l'élaboration d'un nouveau code du travail.

«Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale œuvre à mettre en place un code de travail intégré, qui sert l'économie nationale, et préserve les droits des travailleurs et des employeurs», a indiqué, jeudi, M. Zemali, en marge de sa visite d'inspection et de travail dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès. Affirmant que «la précipitation dans cette œuvre n'est pas utile», le ministre a expliqué que «le code du travail ne concerne pas uniquement le gouvernement», déclarant qu'il doit y avoir un consensus des employeurs, des syndicats des travailleurs et du gouvernement. Ce à quoi nous répondons actuellement». M. Zemali a affirmé, en outre, que l'Algérie n'a pas de vide juridique dans ce domaine, rappelant que le pays possède un arsenal juridique, qui a permis la mise en place d'une pluralité syndicale, qui comprend 101 associations syndicales, 65 associations des travailleurs et 36 autres concernant les employeurs. «La question qui se pose actuellement est de réfléchir sur la manière d'adapter les lois actuelles, au développement que connaît actuellement le monde du travail, avec l'avènement du numérique et autres », a-t-il souligné dans ce contexte. Le ministre a visité le chantier de réalisation d'un centre d'appareillages. Centre d'envergure régionale qui devra satisfaire les besoins de six wilayas dans le domaine. Il a insisté sur la nécessité de respecter les délais de livraison du projet, en raison de l'importance de cette structure.

CNR: un déficit de 580 milliards DA

M. Zemali a également inspecté la Direction de la CNAS, où il a, à l'occasion, procédé à la remise de fauteuils roulants électriques, à des personnes aux besoins spécifiques. Le ministre du Travail a déclaré que «la caisse nationale de retraite (CNR), accuse un déficit de 580 milliards DA» et qu'«il



est inconcevable de revenir au système de retraite à moins de 60 ans». Le ministre a souligné que la CNR «vit une situation catastrophique, où le montant des pensions a atteint 1.200 milliards DA, et accuse un déficit de 580 milliards DA», soulignant qu'«il était inconcevable de revenir au système de retraite à moins de 60 ans». A ce sujet, il a fait savoir qu'«une série de mesures visent à réduire ce déficit budgétaire, à travers des opérations de contrôle du secteur informel et la non-déclaration,

qu'une réflexion est actuellement en cours sur la réforme du système de retraite, une opération qui ne peut être réalisée de façon directe, mais sur le moyen et le long terme». Sur ce plan, M. Zemali a salué la décision du Président de la République, dans le cadre de Loi de finances 2018, de prévoir une enveloppe budgétaire de 500 milliards de DA pour couvrir le déficit de la CNR. Pour expliquer les causes du déficit de la CNR, le ministre a précisé que le montant des pensions a atteint 1.200 milliards DA. Et aussi un tiers des retraités

sont âgés de moins de 60 ans, ce qui représente presque la masse monétaire du déficit enregistré par la CNR, expliquant que si le système de la retraite proportionnelle, ou la retraite en dessous des 60 ans, n'avait pas été appliqué, ce déficit de la caisse n'aurait pas été enregistré. Comme exemple, «la wilaya de Sidi Bel-Abbes comprend, à elle seule, quelque 7.600 retraités dont 50% ont moins de 60 ans, et leur moyenne d'âge se situe entre 52 et 53 ans, ce qui est anormal», a déploré le ministre. Enfin, M. Zemali, a démenti les informations faisant état d'un éventuel retour à la retraite anticipée, c'est-à-dire la retraite à moins de 60 ans. Il a affirmé que cela relève du domaine de l'impossible.